



vous guider

# Le contrat de prévention : plus de sécurité, plus de compétitivité

■ Aide financière - Santé-Sécurité au Travail



# LE CONTRAT DE PRÉVENTION : UNE RÉPONSE À VOS ATTENTES

► **Vous avez conscience** que l'activité professionnelle de votre entreprise peut engendrer des risques.

► **Vous êtes soucieux** de la santé, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de vie au travail de vos salariés.

► **Vous souhaitez développer** au sein de votre entreprise un projet global d'investissements, de réorganisation du travail et de formation intégrant la santé et la sécurité au travail.

**La MSA vous accompagne dans votre projet et signe avec vous un CONTRAT DE PRÉVENTION qui vous engage dans un programme d'actions pluri-annuel en contrepartie d'un appui technique et financier.**

*“Grâce au contrat de prévention et au soutien de la MSA, mon entreprise a équipé les engins de dispositifs de rétrovision et a mis en place une formation visant à réduire les risques de chute et d'inhalation de poussières”.*

*Un responsable d'une Entreprise de Travaux Agricoles.*



*“Dès le départ, on a vu que ça marcherait car on nous a demandé non seulement notre avis sur nos conditions de travail, mais aussi sur les solutions possibles pour les améliorer. C’est notre métier, on sait en parler”.*

*Une salariée d’une entreprise de maraîchage.*



## ENGAGEMENT MUTUEL ENTREPRISE / MSA

### ❖ Le contrat de prévention c’est pour vous :

- des conditions de travail améliorées au sein de votre entreprise,
- une réduction des accidents et de la pénibilité du travail ainsi que des maladies professionnelles,
- une construction en concertation avec vos salariés ou leur représentants.

### ❖ L’engagement de la MSA :

- vous apporter un soutien méthodologique pour construire et réaliser votre projet,
- vous subventionner une partie de l’investissement nécessaire à la réalisation du contrat,
- vous accompagner tout au long du projet avec un conseiller en prévention.

# COMMENT ÇA MARCHE ?

De la phase de diagnostic des risques jusqu'à l'évaluation des actions, la MSA est à vos côtés pour :



## 1 Établir le diagnostic

Identifier et classer par importance les postes pénibles et les situations de travail à risque de l'entreprise (à partir du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels).



## 2 Construire le projet de prévention

Définir avec les salariés les actions à mettre en œuvre, les planifier et les chiffrer. Faire valider le projet et signer le contrat.



## 3 Réaliser le projet

Vous apporter un soutien et une expérience durant toute la mise en œuvre du projet.



## 4 Faire le bilan

Mesurer avec vous les effets des actions menées.

# VOUS POUVEZ EN BÉNÉFICIER SI :

► **Vous êtes responsable** d'une entreprise de moins de 200 salariés, affiliée au régime agricole.

► **Votre entreprise appartient à l'un des secteurs d'activité bénéficiaires** (vous trouverez la liste à jour des secteurs sur [msa.fr](http://msa.fr)).

**L'équipe Santé-Sécurité au Travail de votre MSA se tient à votre disposition.**

# METTEZ TOUS LES ATOUTS DE VOTRE CÔTÉ AVEC LE CONTRAT DE PRÉVENTION

## ❖ Santé

Diminution des accidents de travail et des maladies professionnelles.  
Amélioration des conditions de travail.



## ❖ Financier

Amélioration de la productivité.  
Réduction des dysfonctionnements.



## ❖ Juridique

Limitation des risques liés à la responsabilité civile et pénale de l'entreprise et de son dirigeant.



## ❖ Social

Fidélisation des salariés et préservation des compétences.  
Amélioration du climat social.



## ❖ Commercial

Amélioration de la qualité de service aux clients.  
Conquêtes de nouveaux marchés.



## ❖ Professionnel

Promotion de la filière et valorisation des métiers.



Pour plus d'informations sur la santé et la sécurité au travail  
sur les différents risques dans votre filière agricole :  
<http://references-sante-securite.msa.fr>

N'hésitez pas à contacter votre MSA



L'essentiel & plus encore